COMMUNE LE DONJON

Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 à L 2212-5 et L 2213-1 à L 2213-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 à R 417-12;

CONSIDERANT que les travaux d'amélioration de la couche de roulement de la RD 994 et de la RD 989 depuis l'avenue Honoré Préveraud jusqu'à la rue Jean Jaurès entrepris par l'UTT de Lapalisse (Allier), nécessitent de réglementer momentanément la circulation ;

ARRETE

Article 1:

A compter du lundi 17 juin jusqu'au vendredi 5 juillet 2024 date prévisionnelle de fin de travaux :

➤ la route sera barrée et la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation, à tous véhicules SAUF RIVERAINS / Véhicules de secours

Chemin de La Croix Rouge et Chemin de la Forêt - Voies communales n° 50 et 51 sur la commune de Le Donjon.

Article 2:

La signalisation sera matérialisée, mise en place et maintenue en permanence jusqu'à la fin des travaux par la commune de Le Donjon.

Article 3:

Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4:

Le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON.

Fait à Le Donjon, le 17 juin 2024

Guy LABBE, Maire

2024/055